Image not found or type unknown

Consultation comite entreprise

Par **RAY7575**, le **11/08/2009** à **00:30**

Bonjour,

ds le cadre d'un projet de licenciement d'un delegué syndical
celui a ete reçu pour un entretien prealable
le CE est convoqué (ordre du jour OK) mais aucune information ou dossier n'a ete transmis aux membres du CE

Or si je comprends bien l'article L2323-4 du Code du Travail , des informations doivent etre transmises par l'employeur quel que soit le cas de figure .

Merci de m'eclairer sur le sujet .

Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés